



Numéro de l'acte	2016-156- RHES
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	9.1

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2016

QUESTION N°2016-156

ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE : ENVIRONNEMENT – COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS – ANNEE 2015 – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Marc BOURGEOIS

Selon le décret n° 2000.404 du 11 Mai 2000, le Maire ou le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale présente à son assemblée délibérante, un rapport annuel sur la qualité et le prix d'élimination des déchets destiné à l'information des usagers.

Ce rapport doit être présenté au plus tard dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Ces dispositions s'appliquent quel que soit le mode d'exploitation.

Le décret n° 2000.404 du 11 Mai 2000 précise que ce rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets doit comprendre les éléments suivants :

- les indicateurs techniques (nombre d'habitants desservis, tonnage collecté, fréquence de collecte, type de déchets etc...)
- les indicateurs financiers (modalités d'exploitation du service d'élimination, montant annuel des dépenses...)

Les rapports présentés concernent les communes membres de la communauté d'agglomération de SAINT-OMER.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus ce rapport doit être porté à la connaissance du public.

Un exemplaire est adressé au Préfet pour information.

La commission consultative des services publics locaux du 20 juin dernier ainsi que la commission «environnement» du 22 juin 2016 ont pris connaissance de ce rapport.

La collecte des déchets ménagers et assimilés de la CASO est effectuée en régie.

Le traitement est assuré par le Syndicat Mixte Lys Audomarois et le Syndicat Mixte Flandres Morinie.

Pour mémoire, la collecte des ordures ménagères s'effectue une fois par semaine pour Arques, le mercredi entre 5 h 30 et 12 h 30 ; celle des déchets verts s'organise le mardi entre 13 h 00 et 20 h 00.

ARQUES	TONNAGE EN KG
Déchets verts	28 493
Ordures ménagères	13 940

La CASO met à disposition de chaque foyer, les équipements de pré-collecte (bacs roulants, colonnes d'apport volontaire, sacs translucides ...) et assure la maintenance.

Un calendrier de collecte est publié auprès des habitants de la CASO.

Globalement les effets conjugués du tri sélectif et de la politique déchets ont permis de réduire considérablement la quantité de déchets résiduels. Depuis 2001, ces quantités sont passées de 388 kg / an / habitant à 252 kg / an / habitant en 2015.

Les services communautaires assurent la collecte des courants (cartons pour commerces) et des campings.

La collecte des encombrants s'organise à la demande, par le filtre de la commune.

FINANCEMENTS 2015

Répartition des recettes :

- TEOM : 4 935 636, 00 €
- Budget CASO : 1 887 470, 10 €
- Redevances : 866 465, 38 €
- Autres : 2 053 515, 81 €

9 743 087, 29 €

Dépenses : 9 367 416, 23 €
Dont services communautaires : 4 070 648, 88 €

Aussi, considérant les éléments ci-dessus, le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service pour l'année 2015.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 28 septembre 2016

Le Maire,



Caroline SAUDEMONT



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

.....
VILLE D'ARQUES
.....

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2016

Affiché le 29 Septembre 2016

L'An Deux Mille Seize le vingt huit septembre à 20h00, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Caroline SAUDEMONT, Maire, en suite de convocations adressées à domicile le 21 septembre 2016, convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Caroline SAUDEMONT – Alain RICOUART - Laurence DELAVAL - Dominique GODART - Laurence LOTTERIE - Jean-Marc BOURGEOIS - Christine DACY - Bruno WINTREBERT - Karine BONVOISIN - Jean-Marc DELAIRE – James MUNCK - François FRADIN - Christian DIRIX - Sophie LEBRIEZ - Francis DICQUE - Catherine LAMOOT - Corinne BOCQUILLON - Claude LECAT - Marie-Line GAGNIAC - Dominique SAUDEMONT - VASSEUR PEPE Roxanne — Céline PRUVOST - Joël DUQUENOY - Corinne REANT - Benoît ROUSSEL - Christine COURBOT – Guillaume BOYAVAL - Bernadette BAROUX - Valérie VASSEUR

Absents excusés :

Francis DICQUE ayant donné pouvoir à Caroline SAUDEMONT
Roxanne VASSEUR PEPE ayant donné pouvoir à Laurence LOTTERIE
Céline PRUVOST ayant donné pouvoir à Bruno WINTREBERT
Valérie VASSEUR ayant donné pouvoir à Marie-Line GAGNIAC
Christine COURBOT ayant donné pouvoir à Corinne REANT
Guillaume BOYAVAL ayant donné pouvoir à Joël DUQUENOY

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- 22 présents
- 1 absent non excusé
- 0 absent excusé
- 6 absents excusés avec pouvoir

Madame Karine BONVOISIN est nommée secrétaire de séance.